

Retraite : une autre équité possible

LE POINT DE VUE DE PHILIPPE DE DONDER

La réforme des retraites a été votée après plusieurs semaines de conflit. Le débat s'est focalisé sur les âges de départ à la retraite. Il a révélé un profond malaise social, une demande de justice, de plus grande solidarité. Mais de quelle solidarité parle-t-on ? Il serait tout à fait possible de mettre en place un système de retraite plus redistributeur et en même temps moins coûteux pour la collectivité, comme en ont plusieurs des pays voisins de la France. Mais cette option a été largement ignorée pendant le conflit. Y compris par les ténors de l'opposition.

Comme tous les systèmes par répartition, le système français finance les pensions des retraités actuels grâce aux cotisations des travailleurs. Il s'agit d'une solidarité entre générations. Celui qui a bien gagné sa vie pendant une carrière professionnelle complète a une pension élevée ; celui qui a eu de faibles revenus se contente d'une pension réduite. Ce système, adopté en Allemagne, Autriche, Belgique, France et Italie notamment, et généralement qualifié de « bismarckien », ne redistribue pas ou très peu entre personnes de revenus différents au sein de la même génération.

Or d'autres organisations sont possibles. Le système adopté au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale sous l'impulsion de l'économiste Beveridge est beaucoup plus redistributeur que le nôtre, via un taux de remplacement qui décroît avec le revenu. Autrement dit, les personnes qui ont le mieux gagné leur vie lorsqu'elles étaient en activité touchent, au moment de leur retraite, une moindre proportion de leurs cotisations.

Parmi les pays « beveridgiens », on compte, outre le Royaume-Uni, des pays aussi différents que l'Australie, le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, le Japon ou la Suisse. Leurs retraités reçoivent des pensions sensiblement plus faibles qu'en France, mais qui les protègent de la pauvreté et qui sont complétées par les revenus de l'épargne individuelle pour tous ceux qui en ont la possibilité, car ils ont eu des reve-

nus élevés pendant leur vie active. A la limite, ces systèmes assurent le même montant de pension pour tous les retraités quelles que soient les cotisations qu'ils ont auparavant versées.

Un tel système, très redistributeur, découragerait-il les Français de travailler ? Certains l'affirment. Pour eux, mieux vaut que les cotisations soient perçues comme des revenus différés et non comme des impôts. Mais le raisonnement est discutable. Notre système actuel est tellement opaque et compliqué que les futurs retraités n'ont pour la plupart pas conscience du lien entre les revenus de leur travail et le montant de leur pension future. Ils perçoivent bel et bien les cotisations comme des impôts, avec tous les inconvénients induits. Cela milite en faveur d'une meilleure et plus fréquente information des cotisants, mais cela montre surtout qu'introduire de la redistribution au sein des générations ne découragerait probablement pas le travail autant qu'on pourrait le craindre.

Une telle réforme permettrait en revanche de dégager des marges de manœuvre budgétaire appréciables

Il serait tout à fait possible de mettre en place un système de retraite plus redistributeur et en même temps moins coûteux pour la collectivité, comme en ont plusieurs des pays voisins de la France.

dans la période actuelle, si elle se faisait sous la forme d'une baisse du taux de remplacement pour les retraites les plus élevées. Elle améliorerait aussi l'équité globale.

Dans la mesure où l'espérance de vie tend à augmenter avec le revenu, accorder des pensions plus élevées à ceux qui ont eu un revenu élevé, comme on le fait aujourd'hui, revient en fait à une redistribution à l'envers, des plus pauvres vers les plus riches, qui bénéficient de ces pensions élevées pendant une durée longue.

Certaines études estiment que, en France, la moitié de la redistribution apparente du système de retraite actuel - iée au fait que le taux de remplacement diminue légèrement avec le revenu du travail - est en réalité annulée si l'on tient compte du fait que les plus aisés vivent plus longtemps. Comme les différences d'espérance de vie selon les milieux sociaux ne semblent pas se réduire, il faudrait en prendre acte.

Philippe De Donder est directeur de recherche à l'école d'économie de Toulouse (TSE).